

**104 Entretien de l'habitable MP10400400AB**

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101051

Page 1 de 16

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

104 Entretien de l'habitable MP10400400AB

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: TUNAP GmbH & Co. KG  
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2  
Lieu: D-82515 Wolfratshausen  
Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0  
e-mail: sdb@tunap.com  
Internet: www.tunap.com

Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40

**Fournisseur**

Société: TUNAP France SAS  
Rue: 1, rue Guynemer  
Lieu: F-67120 F-67120 Altorf  
Téléphone: + 33 (0) 388 68 64 94  
e-mail: sdb@tunap.com  
Internet: www.tunap.fr

Téléfax: + 33 (0) 388 68 67 58

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 03 88 37 37 37 (CapTv de Strassbourg)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

propane-2-ol

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, &lt;5% n-hexane

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

Hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, aromatiques &lt; 2%

**Mention** Danger**d'avertissement:**

**104 Entretien de l'habitacle MP10400400AB**

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101051

Page 2 de 16

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

**2.3. Autres dangers**

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**



## 104 Entretien de l'habitable MP10400400AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101051

Page 3 de 16

## Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
75-28-5	isobutane			25 - < 50 %
	200-857-2	601-004-00-0	01-2119485395-27	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
67-63-0	propane-2-ol			10 - < 20 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
92128-66-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			5 - < 12 %
	921-024-6		01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			5 - < 12 %
	927-510-4		01-2119475515-33	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
74-98-6	propane			5 - < 10 %
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
1174921-73-3	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques			3 - < 5 %
	927-241-2		01-2119471843-32	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H336 H304 H412 EUH066			
106-97-8	butane			1 - < 3 %
	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

&gt;= 30 % hydrocarbures aliphatiques, parfums.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

## Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

## Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

## Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**104 Entretien de l'habitable MP10400400AB**

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101051

Page 4 de 16

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigüe,

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Risque d'un éclatement du récipient.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la



### 104 Entretien de l'habacle MP10400400AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101051

Page 5 de 16

mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

#### Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Aliments pour humains et animaux.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	



## 104 Entretien de l'habitable MP10400400AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101051

Page 6 de 16

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
92128-66-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2035 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	608 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2085 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	447 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	149 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	149 mg/kg p.c./jour
1174921-73-3	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	871 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	77 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	185 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	46 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	46 mg/kg p.c./jour

## Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

sang (B)  
Urine (U)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

## Mesures d'hygiène

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

## Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.  
DIN EN 166

## Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro



### 104 Entretien de l'habitacle MP10400400AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101051

Page 7 de 16

de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min

Epaisseur du matériau des gants 0,45 mm

EN ISO 374

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol  
Couleur: incolore  
Odeur: fruité

pH-Valeur (à 20 °C):

Testé selon la méthode  
non déterminé DIN 19268

#### Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition  
et intervalle d'ébullition:

-42 °C

Point d'éclair:

-80 °C

#### Inflammabilité

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

0,6 vol. %

Limite supérieure d'explosivité:

12 vol. %

#### Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Température de décomposition:

non déterminé

#### Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité (à 20 °C):

0,6253 g/cm<sup>3</sup> DIN 51757

Hydrosolubilité:

La réalisation de l'étude n'est pas  
nécessaire car la substance est connue  
pour être insoluble dans l'eau.

**104 Entretien de l'habacle MP10400400AB**

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101051

Page 8 de 16

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Densité de vapeur relative:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:

non déterminé

Les indications se rapportent à la matière active technique: Densité relative, Couleur, Odeur, Viscosité, pH.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Inflammable, Risque d'inflammation.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereux si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.**Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.





## 104 Entretien de l'habitable MP10400400AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101051

Page 9 de 16

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
75-28-5	isobutane			
	inhalation vapeur	CL50 1237 mg/l	Souris.	
67-63-0	propane-2-ol			
	orale	DL50 5280 mg/kg	Rat	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 47,5 mg/l	Rat	
92128-66-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	
	cutanée	DL50 > 2800 - 3100 mg/kg	Rat	Study report (1977)
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 25,2 mg/l	Rat	Study report (1988)
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			
	orale	DL50 5500 mg/kg	Rat	
	cutanée	DL50 > 2800 - 3100 mg/kg	Rat	Study report (1977)
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 23,3 mg/l	Rat	Study report (1988)
1174921-73-3	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques			
	orale	DL50 > 15000 mg/kg	Rat	Study report (1977)
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1993)
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 4951 mg/l	Rat	
106-97-8	butane			
	inhalation (4 h) gaz	CL50 658 ppm	Rat	GESTIS

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.  
Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.  
Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propane-2-ol; Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane; Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.



**104 Entretien de l'habitable MP10400400AB**

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101051

Page 10 de 16

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



## 104 Entretien de l'habitable MP10400400AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101051

Page 11 de 16

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
75-28-5	isobutane				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 91,42 mg/l	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 19,37 mg/l	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 69,43 mg/l	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200)
67-63-0	propane-2-ol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9640 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	
92128-66-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1-10 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 10 - 30 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1995)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1-10 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 2,045 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1 mg/l	21 d	Daphnia magna	SIDS Initial Assessment Report For SIAM
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1 - 10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 12 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	SIDS Initial Assessment Report For SIAM
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1 - 10 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 1,534 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1 mg/l	21 d	Daphnia magna	SIDS Initial Assessment Report For SIAM
74-98-6	propane				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 49,9 mg/l	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 19,37 mg/l	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200)



## 104 Entretien de l'habitacle MP10400400AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101051

Page 12 de 16

	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	69,43 mg/l	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200)
1174921-73-3	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les poissons	NOEC	0,182 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,317 mg/l	21 d	Daphnia magna	Company report (2010)
106-97-8	butane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	49,9 mg/l	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	19,37 mg/l	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	69,43 mg/l	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
92128-66-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			
	OECD Guideline 301 F	98%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
75-28-5	isobutane	1,09
67-63-0	propane-2-ol	0,05
92128-66-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	3,4 - 5,2
74-98-6	propane	1,09
106-97-8	butane	1,09

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1174921-73-3	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	144,3	calculé	Other company data (

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.



### 104 Entretien de l'habitable MP10400400AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101051

Page 13 de 16

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

#### **12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

#### **Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### **Code d'élimination des déchets - Produit**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

##### **Code d'élimination des déchets - Résidus**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

##### **Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### **Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 1950
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	AÉROSOLS
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	2
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

#### **Transport fluvial (ADN)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 1950
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	AÉROSOLS



### 104 Entretien de l'habitacle MP10400400AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101051

Page 14 de 16

<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	2
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0

#### Transport maritime (IMDG)

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 1950
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	AEROSOLS
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	2.1
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	-
Étiquettes:	2.1
Marine polluant:	no
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 381,959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 1950
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	AEROSOLS, inflammable
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	2.1
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	-
Étiquettes:	2.1
Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité exceptée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**



### 104 Entretien de l'habitacle MP10400400AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101051

Page 15 de 16

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Directive aérosol (75/324/CEE)

#### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,6,8,10,11.

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level

WEL (UK): Workplace Exposure Limits

TWA (EC): Time-Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

STEL (EC) Short Term Exposure Limit

CL50: Lethal Concentration

EC50: half maximal Effective Concentration

ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**104 Entretien de l'habitable MP10400400AB**

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101051

Page 16 de 16

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*